

Arrondissement de SAVERNE
COMMUNE DE OERMINGEN

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Nombre de conseillers élus : 15 - Conseillers en fonction : 15 - Conseillers présents : 12 - Conseillers représentés : 03

Date de la convocation : 17 septembre 2020

Date de l'affichage en mairie : 18 septembre 2020

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2020

Sous la présidence de M. SCHMIDT Simon, Maire.

Présents :

M. SCHMIDT Simon, Maire ;
Mmes SCHMITT Marie Anne - WITTMANN Katia, Adjointes ;
Mmes BUCH Marie-Claire - HOLZER Christelle - KAPPES Nadine - QUINT Nathalie -
MM. DAHLET Gilbert - EHRHARDT Manuel - FREYMANN Jean-Marie - GUINEBERT
Jacky - SCHMITT Michel, Conseillers.

Absents excusés :

Mme HAOUHAMDJI Anne, M. MULLER Maxime et M. NUSSLEIN Paul ayant donné
pouvoir respectivement à M. SCHMIDT Simon, Mme SCHMITT Marie Anne et Mme
WITTMANN Katia.

Secrétaire de séance : Mme WITTMANN Katia.

Les conditions de quorum étant réunies, Monsieur le maire aborde les points de l'ordre du jour.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 01 septembre 2020

En l'absence de demande de rectification,

Le procès-verbal de la séance plénière du conseil municipal du 01 septembre 2020 est
adopté à l'unanimité.

2. Adoption du projet technique des travaux de la route de Dehlingen

Monsieur le maire rappelle que, lors de sa séance plénière du 01 septembre 2020, le conseil
municipal a validé le projet d'aménagement de trottoirs en bordure de la route de Dehlingen
et attribué la maîtrise d'œuvre au bureau d'études ADL Ingénierie.

Ce dernier a finalisé le dossier technique de ces travaux estimés à un montant HT de
239.996,00 €, hors honoraires.

Le montant total prévisionnel des travaux, comprenant les frais des relevés topographiques,
les honoraires de la mission complète de maîtrise d'œuvre, les frais de publication, les aléas
du chantier et les variations de prix, est fixé à 267.645,59 € HT.

Ce projet pourrait bénéficier de subventions au titre du contrat départemental (taux modulé
de 38 % dans la limite de cent mille euros), de la dotation d'équipement des territoires ruraux
(DETR) et de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

La réalisation de ces travaux de voiries, comprenant l'aménagement de trottoirs du côté des maisons d'habitation et de passages piétons protégés, permettra de sécuriser le cheminement piétonnier de la rue de la gare vers le cimetière.

Le rétrécissement de la chaussée sur le pont du fossé du « Tiefgraben » contribuera à la réduction de la vitesse à l'entrée du village.

Situé sur le tracé des circuits cyclables du Bas-Rhin, l'aménagement de ce tronçon favorisera le développement des mobilités alternatives et sécurisera l'utilisation du vélo.

Après en avoir délibéré,

Considérant la nécessité de réaliser ces travaux d'aménagement de trottoirs en bordure de la route départementale RD 123 de l'entrée du village jusqu'au parking de la gare,

Vu le dossier technique formalisé par le bureau d'études ADL Ingénierie de Woustviller, dans le cadre de sa mission de maîtrise d'œuvre, pour ces travaux d'aménagement de la voirie départementale,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- Engager des travaux d'aménagement de trottoirs en bordure de la route départementale RD 123, de l'entrée du village jusqu'au parking de la gare,
- Adopter le projet technique de ces travaux de voiries pour un montant total HT estimé à 267.645,59 €,
- Solliciter une subvention auprès du Département au titre du contrat départemental et à l'Etat au titre de la DETR et de la DSIL,
- Adopter le plan de financement,
- Inscire ces dépenses en section d'investissement du budget principal,
- Autoriser le maire à signer tous documents utiles.

3. Adoption du projet technique de requalification de la route de Kalhausen

Monsieur le maire rappelle que, lors de sa séance plénière du 10 juillet 2020, le conseil municipal a validé le projet de réfection et de requalification de la route de Kalhausen, et attribué la maîtrise d'œuvre au bureau « MK Etudes ».

Ce dernier a finalisé le dossier technique de ces travaux estimés à un montant HT de 401.648,65 €, hors honoraires.

Le montant total prévisionnel des travaux, comprenant les frais d'étude géotechnique et des relevés topographiques, les honoraires de la mission complète de maîtrise d'œuvre, les frais de publication, les aléas du chantier et les variations de prix, est fixé à 445.645,27 € HT.

Ce projet pourrait bénéficier de subventions au titre du contrat départemental (taux modulé de 38 % dans la limite de cent mille euros), de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

La réalisation de ces travaux de voiries, comprenant l'aménagement de trottoirs reliant la gare au centre de détention et de passages piétons protégés, permettra de sécuriser le cheminement piétonnier des visiteurs et salariés de l'administration pénitentiaire.

Desservant une administration drainant un nombre important de visiteurs, l'aménagement de ce tronçon favorisera le développement des mobilités alternatives à partir de la gare ferroviaire.

L'aménagement de ralentisseurs contribuera à la réduction de la vitesse de l'entrée du village jusqu'au croisement du parking de la gare, et plus particulièrement devant les bâtiments de l'administration pénitentiaire.

Après en avoir délibéré,

Considérant la nécessité de réaliser ces travaux de réfection et de requalification de la route communale de Kalhausen, desservant notamment le centre de détention,

Vu le dossier technique formalisé par le bureau d'études « MK Etudes » de Ippling (57), dans le cadre de sa mission de maîtrise d'œuvre, pour ces travaux d'aménagement de la voirie communale,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- Engager des travaux de réfection et de requalification de la route communale de Kalhausen,
- Adopter le projet technique de ces travaux de voiries pour un montant total HT estimé à 445.645,27 €,
- Solliciter une subvention auprès du Département au titre du contrat départemental et à l'Etat au titre de la DETR et de la DSIL,
- Adopter le plan de financement,
- Inscrire ces dépenses en section d'investissement du budget principal,
- Autoriser le maire à signer tous documents utiles.

4. Promesse de vente des terrains du lotissement « La Colline du Hohberg 2 »

Monsieur le maire commente le planning prévisionnel des travaux de viabilisation des onze terrains à bâtir du lotissement « La Colline du Hohberg 2 », qui devraient démarrer dans les prochains jours, l'ordre de service ayant été notifié au titulaire du marché de travaux, à savoir l'entreprise Karcher.

Le démarrage des travaux permet d'ouvrir la phase de commercialisation des lots, dont le prix de cession de l'are a été fixé à 4.500,- € TTC, avec la signature de promesse unilatérale de vente avec les premiers acquéreurs.

Quatre acquéreurs ont confirmé leur intention de construire leur maison d'habitation dès livraison des terrains viabilisés.

Considérant la notification de l'ordre de service au titulaire du marché des travaux de viabilisation des onze terrains à bâtir du lotissement « La Colline du Hohberg 2 » et l'ouverture imminente du chantier,

Attendu que plusieurs parcelles ont fait l'objet d'une pré-réservation,

Vu le projet de promesse unilatérale de vente,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- Approuver les dispositions de la promesse unilatérale de vente des terrains du lotissement « La Colline du Hohberg 2 »,
- Autoriser Monsieur le maire à signer cette promesse de vente avec les acquéreurs et tout autre document utile à la commercialisation des terrains.

5. Convention portant sur les réseaux du lotissement transférés au SDEA

Monsieur le maire expose les dispositions de la convention portant sur la réalisation des réseaux d'assainissement et d'alimentation en eau potable, dans le cadre des travaux de viabilisation des terrains à bâtir du lotissement « La Colline du Hohberg 2 ».

Après réalisation des travaux et vérification de la bonne conformité des installations, les réseaux d'eau et d'assainissement font l'objet d'une cession au SDEA.

Considérant le transfert de la compétence du service de l'eau et de l'assainissement au SDEA à compter du 01 janvier 2018,

Vu la réalisation et le financement des travaux de viabilisation et d'installation des réseaux eau et assainissement au lotissement « La Colline du Hohberg 2 »,

Vu le projet de convention portant sur la réalisation de ces réseaux d'assainissement et d'alimentation en eau potable,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- Approuver les dispositions de la convention de transfert des nouveaux réseaux d'eau potable et d'assainissement au SDEA,
- Autoriser Monsieur le maire à signer cette convention.

6. Rapport annuel 2019 du service de l'eau potable

Monsieur le maire présente et commente le rapport annuel 2019 sur la qualité et le prix de l'eau. Les données sont issues du rapport annuel élaboré par le SDEA du Bas-Rhin.

Pour l'année 2019, l'eau distribuée par la commune est restée conforme aux normes réglementaires avec un taux de conformité microbiologique de 94,40 %.

Elle présente une bonne qualité bactériologique, sans la moindre détection de pesticides.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal adopte le rapport annuel 2019 du service de l'eau.

7. Rapport annuel 2019 du service de l'assainissement

Monsieur le maire présente et commente le rapport annuel 2019 sur la qualité et le prix du service de l'assainissement. Les données sont issues du rapport annuel élaboré par les services du SDEA du Bas-Rhin.

Pour l'année 2019, les eaux usées collectées sont traitées conformément aux normes réglementaires. Les performances de traitement de la station d'épuration sont excellentes sur l'ensemble des paramètres.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal adopte ce rapport annuel 2019 du service de l'assainissement.

8. Gestion des ressources humaines

Madame l'adjointe au maire évoque la gestion des ressources humaines affectées au périscolaire :

- Pour assurer le taux d'encadrement pendant la période des petites vacances scolaires, Mme Brigitte MONGUILLON est embauchée du 19 au 30 octobre 2020. Elle est engagée en qualité d'adjoint territorial d'animation contractuel à durée déterminée, à temps complet, et percevra une rémunération mensuelle correspondant à l'échelon de base de l'indice brut 347, indice majoré 325.
- Dans l'attente du recrutement d'un nouveau contrat aidé, le personnel de la commune supplée aux absences en fonction des besoins et de la fréquentation du périscolaire. Un poste d'animateur en périscolaire est déclaré vacant auprès du Pôle Emploi.
- Le recours à un contrat civique n'est pas envisageable pour compléter les effectifs du périscolaire. Le service civique est un engagement volontaire pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général dans un des domaines d'intervention reconnus prioritaires pour la Nation.
- La présence d'une stagiaire BAFA de six à huit semaines permettra de renforcer l'équipe des animatrices. Le coût de sa formation sera cofinancé par la commune et l'intercommunalité.

Le conseil municipal en prend acte.

9. Programme 2021 des travaux d'exploitation forestière

Monsieur le maire présente le programme d'exploitation des bois comprenant l'état prévisionnel des coupes pour l'exercice 2021.

Ce projet d'exploitation forestière, élaboré par les techniciens de l'ONF, concerne les parcelles 1, 7, 10, 20 et 23, qui ont subi de nombreux dépérissements de hêtre dus aux périodes de sécheresse, pour un volume global de bois à façonner et non façonné estimé à hauteur de 1.509 m³.

En fonction de la situation du marché du bois et du volume de bois disponible cet hiver, les travaux d'exploitation de certaines parcelles, dont prioritairement celles à faible dépérissement, pourraient être redéfinis au cours de l'exercice.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix pour et 1 abstention :

- Approuve le programme des travaux d'exploitation en forêt communale présenté par l'ONF pour l'exercice 2021,
- Confirme l'exploitation prioritaire des parcelles fortement impactées par le dépérissement des hêtres,
- Délègue le Maire pour signer l'état prévisionnel des coupes et approuver, par la voie de conventions ou de devis, la réalisation des travaux en régie ou par une entreprise.

10. Compte rendu de la commission « Aménagement urbain et environnement »

Vu l'absence de l'adjoint au maire en charge de la commission de l'aménagement urbain et de l'environnement,

Ce point est reporté à la prochaine séance du conseil municipal.

11. Divers

- **Etude géotechnique de la route de Kalhausen**

Monsieur le maire détaille le projet et le devis de réalisation d'une étude géotechnique de la route de Kalhausen. Ces investigations géotechniques permettront d'identifier les zones de fragilité de la structure de la chaussée existante, nécessitant un traitement spécifique lors des travaux de requalification de cette voirie communale.

Après étude de l'offre de prix,

Vu le devis descriptif et estimatif, dressé le 17 septembre 2020 par l'entreprise CIRSE Environnement de Saint-Nicolas-de-Port (54), relatif à la réalisation de cette étude géotechnique de la route de Kalhausen,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- Adopter le devis de l'entreprise CIRSE Environnement, pour un montant total HT de 2.840,- €,
- Inscrire ces dépenses en section d'investissement du budget principal,
- Autoriser Monsieur le maire à signer tous documents utiles.

- **Autres divers**

Les conseillers municipaux évoquent les points suivants :

- Prévoir l'obligation du port du masque sur la place de la fête du village prévue le week-end du 18 octobre 2020,
- Sensibiliser les parents sur le port du masque aux abords et dans l'enceinte des écoles,
- Agrémenter les principaux passages piétons avec des personnages afin de sensibiliser les automobilistes,
- Rappeler le sens de circulation unique dans la rue du stade pendant les plages horaires d'entrées et de sorties des écoles,
- Prochaine réunion du conseil municipal fixée au mardi 12 octobre 2020...

SCHMIDT Simon			
SCHMITT Marie Anne		NUSSLEIN Paul	Absent excusé
WITTMANN Katia		BUCH Marie-Claire	
DAHLET Gilbert		EHRHARDT Manuel	
FREYMANN Jean-Marie		GUINEBERT Jacky	
HAOUHAMDI Anne	Absent excusé	HOLZER Christelle	
KAPPES Nadine		MULLER Maxime	Absent excusé
QUINT Nathalie		SCHMITT Michel	